

Les étapes du dispositif APESA

L'association APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe) a été créée en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté. Elle permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

Pour les artisans et chefs d'entreprise, le passage au Tribunal de commerce signifie la fin brutale d'une carrière, d'un rêve de réussite et d'indépendance, mais aussi la culpabilité, le déshonneur, la solitude. Le dispositif APESA leur permet de trouver le soutien psychologique pour les aider à surmonter cette épreuve entrepreneuriale.

Étape 1

Après avoir assisté à plusieurs audiences de procédures collectives, une équipe de psychologues forme les mandataires, greffiers, les juges et le Président, pendant une journée, à l'attitude à adopter face aux propos et à l'état psychologique dégradé des chefs d'entreprise. Une fois mis en place, le dispositif APESA consiste à proposer aux chefs d'entreprise en « danger » de prendre contact et d'être pris en charge par une cellule adaptée.

Étape 2

En présence d'un chef d'entreprise dont l'état psychologique laisse supposer qu'il aurait besoin d'une aide, le professionnel qui souhaite déclencher une alerte lui pose la question-clé suivante « Est-ce que vous acceptez d'être aidé ? ». Selon Marc Binné, greffier au Tribunal de commerce de Saintes, cette question surprend positivement la psychologie du chef d'entreprise car il croit souvent que la terre entière lui en veut et que tout est fait pour l'enfoncer. » Selon la réponse à cette question, une « fiche alerte » est remplie par le professionnel déclenchant l'alerte et par le chef d'entreprise en risque suicidaire, ou l'un de ses proches. En effet, il n'est pas rare pour les artisans, que le conjoint soit présent à l'audience et qu'il soit également en grande souffrance.

Étape 3

La « fiche alerte » est d'abord envoyée à un coordinateur chargé d'effectuer dans un délai maximum de 24h, une évaluation précise de la gravité de la situation, en appelant par téléphone le chef d'entreprise concerné. Cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue lui seront alors proposées afin de lui apporter le soutien dont il a besoin. Les professionnels prodiguant ces séances sont ceux faisant partie du programme : ils peuvent être psychologues, conseillers conjugaux, thérapeutes familiaux, addictologues... Ce sont eux qui rappellent la personne en souffrance et établissent le contact. Ainsi dans le dispositif APESA, c'est non seulement la pratique des juristes concernés qui a changé, car ils ne sont plus désarmés face à la grande souffrance psychologique du justiciable, mais également celle des psychologues, qui acceptent de se porter au-devant d'une situation inquiétante qui leur est signalée. La souffrance morale du justiciable n'est plus taboue. Dans les convocations ou les documents qui lui sont adressés par la juridiction, une formule en bas de page mentionne qu'une aide peut être apportée si nécessaire.

EN SAVOIR PLUS sur www.apesa-france.com

Les bénévoles de 60 000 rebonds

L'association 60 000 rebonds est née de ce constat et de l'expérience personnelle de son fondateur Philippe Rambaud. Véritable « centrale de compétences » totalement bénévole en soutien des entrepreneurs post-liquidation pour les aider à rebondir plus vite et mieux que s'ils restent isolés, 60 000 rebonds se positionne également comme un laboratoire permanent du rebond post échec, avec pour volonté de faire évoluer en profondeur le regard sur l'échec en France.

Les bénévoles sont de grands professionnels, non pas sur la base du nombre d'années, mais sur celle de l'acquisition d'expériences qu'ils vont transmettre aux entrepreneurs en rebond. Ils ont d'ailleurs parfois connu eux aussi la faillite.

Les Coachs : l'accompagnement des Entrepreneurs en rebond est assuré par des coachs certifiés et formés à la méthodologie déployée au sein de 60 000 Rebonds. Le partage d'expérience entre les différentes structures locales permet la construction d'un pôle de compétences et d'un savoir-faire unique.

Les Parrains : des professionnels chefs d'entreprise qui suivent une formation au sein de l'association et sont en charge du suivi du rebond de l'entrepreneur. Ils sont facilitateurs de l'actoin sans prendre l'initiative laissée aux entrepreneurs accompagnés. Un travail à trois, l'entrepreneur en rebond le coach et lui. Une expérience très riche pour chacun.

Les experts métier : professionnels issus des domaines RH, juridique, expertise comptable, marketing et commercial, internet et e-commerce, IT, finance et toute autre pratique « Métiers ». Personne physique ou représentant d'une personne morale (nos partenaires institutionnels EY et Crédit Agricole apportent bénévolement leurs compétences en ingénierie financière, juridique et comptable).

La participation de chacun repose sur le bénévolat. Il est aussi demandé le règlement d'une cotisation symbolique.

Chez 60 000 Rebonds, il n'y a pas des malades et des médecins. Les Entrepreneurs en rebond mettent leur propre expérience à profit en étant eux-mêmes experts pour les autres Entrepreneurs accompagnés.

EN SAVOIR PLUS sur www.60000rebonds.com

